

## S684A\_Collège Bessines

	Fréquence: LMMJV--	Transporteur: 87-R.R.T.H.V.	
5115		RAZÈS - LAVAUD JALOUNAUD	07:20
11508		RAZÈS - SANTROP*	07:24
FR:87128:ZE: 219958:RNA		SAINT-PARDOUX-LE-LAC - FRIAUDOUR S	07:30
3500		SAINT-PARDOUX-LE-LAC - ST PARD.-MONTEGUT*	07:35
FR:87128:ZE: 240925:RNA		SAINT-PARDOUX-LE-LAC - PUYPERIER	07:38
FR:87122:ZE: 133844:RNA		RAZÈS - CARRF. D103 & ROUDET	07:42
17686		RAZÈS - LA ROCHETTE	07:45
16123		RAZÈS - PUY VEDRENAUD	07:50
294		BESSINES-SUR-GARTEMPE - GRAMMONT LAVAUD	07:58
FR:87014:ZE: 219955:RNA		BESSINES-SUR-GARTEMPE - MONTMASSACROT	08:07
302		BESSINES-SUR-GARTEMPE - COLLEGE	08:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le **point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.